

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon  
Logement (SAIEMB Logement) - Désignation des délégués de la Ville de  
Besançon au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Société SAIEMB Logement, née de la scission en novembre 2006 de la SAIEMB de la Ville de Besançon en deux SEM à objet social distinct, a pour objet :

- la construction ou l'acquisition sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, et notamment ceux n'excédant pas les normes des habitations à loyer modéré, et éventuellement la construction, l'acquisition ou l'aménagement des services communs et autres locaux de toute nature afférents à ces ensembles immobiliers, l'acquisition-amélioration d'immeubles collectifs ou individuels ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations,

- l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique de tout terrain destiné à recevoir la construction de tels immeubles,

- la location ou la vente de ces immeubles,

- la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits ou acquis,

- l'obtention de tous emprunts, ouvertures de crédits ou avances avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social,

- à titre accessoire et pour faciliter la réalisation des activités principales ci-dessus, l'achat en vue de la revente de tous immeubles, droits immobiliers, parts ou actions de sociétés civiles ou commerciales, fonds de commerce, droits au bail, clientèles, l'activité de marchand de biens.

La société exerce les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exerce en particulier ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales et notamment dans le cadre de baux emphytéotiques, de mandats, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics.

Cette société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres où la Ville de Besançon dispose de 6 sièges (article 15.1.3 des statuts).

Le Conseil Municipal est invité :

- à désigner les délégués titulaires (6) suivants pour siéger au Conseil d'Administration :

- . M. FOUSSERET, Maire
- . M. Michel LOYAT
- . Mme Valérie HINCELIN
- . Mme Annie MENETRIER
- . Mme Danièle POISSENOT
- . M. Philippe GONON

- à désigner M. FOUSSERET, Maire pour siéger à l'Assemblée Générale

- à autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SAIEMB-L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions et en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.*